

## ACTUALITÉS

### ○ FRAIS DE DEPLACEMENTS & VALORISATION DU BENEVOLAT



Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or vous propose **un outil** qui vous servira à effectuer **votre relevé de déplacements bénévoles** d'une part et de **valoriser votre apport bénévole** d'autre part.

Cet outil à destination des associations sportives notamment, est **gratuit**. Pour l'acquérir, il vous suffit d'en faire la demande auprès du Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles du CDOS de Côte-d'Or : [crib.cotedor@franceolympique.com](mailto:crib.cotedor@franceolympique.com) en joignant votre logo. [Plus d'informations](#)

### ○ CAMPAGNE COUPONS SPORT 2018/2019

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or reconduit pour l'année scolaire 2018/2019, le dispositif « Coupon Sport ». Ce dispositif est subventionné par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Il consiste en une aide financière accordée aux familles **pour financer la pratique sportive** chez les enfants **nés entre 2004 et 2007** sous forme de coupons sport ANCV.

[Consultez toutes les modalités](#)



### ○ PETITION NATIONALE « SPORT POUR TOUS, TOUS POUR LE SPORT ! » #LESPORTCOMPTE

Suite au succès de sa mobilisation pour l'obtention des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024, le mouvement sportif français a subi la **diminution drastique de la part territoriale du CNDS et des emplois aidés** alors qu'il est pourtant porteur de multiples valeurs & joue un rôle essentiel notamment **au niveau éducatif, social, sociétal, santé, sportif,...**



Le CNOSF a lancé une pétition nationale « **Sport pour tous, Tous pour le sport !** » [#LeSportCompte](#). Nous devons nous mobiliser afin de permettre le **succès de cette pétition** et ainsi soutenir le sport. [En savoir plus](#)

<http://lesportcompte.franceolympique.com/cnosf/lesportcompte/>

### ○ DRDJSCS – MEDAILLES DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

La médaille de la Jeunesse et des Sports, intitulée dorénavant **Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif** ouvre la possibilité de récompenser le travail remarquable et peu valorisé de **ces nombreux bénévoles engagés dans les associations partenaires des politiques publiques**.

Ressentie par les bénéficiaires comme étant **une réelle reconnaissance** de leur mérite et **un encouragement à poursuivre leur engagement**, cette distinction honorifique est un geste fort de l'Etat. Vous avez la possibilité, en tant que responsable associatif, de faire **des propositions de candidatures auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale**.

[Plus d'informations](#)



## FINANCEMENTS

### ○ GE – APPEL A PROJETS



Le Comité International Olympique (CIO) a officiellement attribué l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris. C'est dans ce contexte qu'il a été décidé de créer **un fonds de sécurisation d'une durée d'un an spécifique aux Groupements d'Employeurs (GE) non marchands intervenant dans le domaine du sport**. Cette action a pour objectif de **favoriser et de soutenir les embauches de qualité au sein de ces GE en consolidant leurs modèles économiques et leurs fonctions support**. Elle doit permettre pour les GE une certaine souplesse de trésorerie et la sécurisation des emplois.

Date d'application : immédiate - Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **le 6 octobre 2018** à l'adresse suivante : [candidature@fonds-ge-sport.fr](mailto:candidature@fonds-ge-sport.fr)

[En savoir plus](#)

### ○ CHOISIS TON SPORT

Ce dispositif permet à **des familles dijonnaises aux revenus modestes**, dont les enfants sont **scolarisés en élémentaire**, de les inscrire dans **un club sportif dijonnais en bénéficiant d'une réduction immédiate** (de 25 à 100 % en fonction des revenus) **sur le coût total de l'inscription**.

La période de saisie s'étend **du 4 juin au 31 octobre 2018**. [En savoir plus](#)



## EMPLOI

### ○ IMPOTS.GOUV.FR – PRELEVEMENT A LA SOURCE

Le **prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu** entrera **en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019**. Sa gestion sera possible **uniquement** via la **Déclaration Sociale Nominative (DSN)**. Les associations sportives **ayant recours au salariat** sont directement concernées et deviennent collectrices de cet impôt.

Le rôle de l'employeur :

- **Appliquer le taux** transmis par l'administration fiscale ;
- Retenir le prélèvement à la source **sur le salaire net** ;
- **Déclarer les montants prélevés** pour chaque bénéficiaire de revenus ;
- **Reverser en M+1 à l'administration fiscale** les prélèvements à la source du mois M.

[Consultez l'essentiel du kit collecteur](#)

Dès le mois d'octobre, l'administration fiscale transmettra aux associations ayant des salariés, **le taux de chaque salarié** afin de pouvoir appliquer le prélèvement à la source au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

[Tout savoir sur le prélèvement à la source](#)

### ○ URSSAF – COTISATION SALARIALE CHOMAGE



La **cotisation salariale d'assurance chômage** fixée à 0,95 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 **est supprimée** au titre des périodes courant **à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018**.

[En savoir plus](#)



○ **LOI POUR LA LIBERTE DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL**

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée le 6 septembre 2018, engendre des évolutions notables en matière :



- de financement de la formation ;
- de dispositifs de formation ;
- d'apprentissage ;
- de qualité des actions de formation et d'apprentissage ;
- de gouvernance.

[Consultez la loi en 10 points clefs](#)

## FORMATIONS

○ **FORMATION COMPTABILITE AVEC LE LOGICIEL CASICO**



Le CDOS de Côte-d'Or organise une formation comptabilité **avec le logiciel CASICO** le **vendredi 12 octobre 2018** de 19h à 22h30 à DIJON.

[Consultez les modalités](#)

○ **FORMATION SECOURISME**

Le CDOS 21 propose **aux licenciés sportifs du département** des stages pour l'obtention du diplôme **Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1)**.

[Consultez les modalités et les dates des prochaines sessions](#)



**PROTECTION CIVILE**  
AIDER • SECOURIR • FORMER



Pour tous renseignements complémentaires, Contactez Mario JOBARD,

[crib.cotedor@franceolympique.com](mailto:crib.cotedor@franceolympique.com) ou 09.63.06.66.36

Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles

CDOS de Côte-d'Or, CREPS Bourgogne-Dijon,

19 rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON - <http://cdos21.org/>



Conformément à la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'oubli des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [crib.cotedor@franceolympique.com](mailto:crib.cotedor@franceolympique.com)

[Se désabonner](#) - [Modifier votre souscription](#)